

Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2020 Note de synthèse

Objet : Compte administratif 2019

I - Introduction

Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur (alors que le compte de gestion relève du trésorier) retrace l'ensemble des opérations comptables et financières ayant permis à la Ville de mener des actions et des projets dans le cadre de ses compétences au cours de l'année 2019. Il se concentre sur les aspects purement financiers.

Les deux comptes doivent faire l'objet d'un vote en Conseil Municipal au plus tard le 30 juin 2020.

La présente note détaille les principales évolutions des sections de fonctionnement et d'investissement.

La Loi de Finances 2019 comportait 3 axes pour les collectivités :

- Stabilité des dotations
- Maintien de la surveillance des collectivités quant à l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement et de leur endettement
- Poursuite de la réforme de la taxe d'habitation.

Sur fond de contestation sociale (mouvement des gilets jaunes), le gouvernement avait revu son déficit à la hausse, passant le seuil des 3% de PIB. La croissance de 2019 n'aura été que de 1,2% contre 1,7% en 2018.

II - Vue d'ensemble

DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	évolution	RECETTES FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	évolution
011 charges à caractère général	6 931 224,86 €	7 344 669,06 €	5,96%	70 produits des sces du domaine et vts diverses	1 624 197,15 €	1 944 049,14 €	19,69%
012 charges de personnel et assimilés	11 468 582,92 €	11 817 839,47 €	3,05%	73 impots et taxes	18 431 799,67 €	19 117 964,01 €	3,72%
014 atténuation de produits	172 933,00 €	158 904,00 €	-8,11%	013 atténuations de charges	57 988,38 €	117 822,63 €	103,18%
65 autres charges de gestion courante	4 536 681,92 €	4 627 055,15 €	1,99%	75 autres produits de gestion courante	556 389,39 €	426 262,79 €	-23,39%
66 charges financières	454 301,87 €	424 624,58 €	-6,53%	74 dotations, subventions et participations	5 641 225,85 €	5 357 985,95 €	-5,02%
67 charges exceptionnelles	38 046,18 €	157 522,20 €	314,03%	77 produits exceptionnels	44 022,81 €	2 291 095,20 €	5104,34%
68 dotations aux amortissements et aux prov	140 220,00 €	96 660,00 €	-31,07%	78 reprise sur provisions		7 088,00 €	
total opérations réelles	23 741 990,75 €	24 627 274,46 €	3,73%	total opérations réelles	26 355 623,25 €	29 262 267,72 €	11,03%
total opérations d'ordre	681 945,37 €	2 722 299,90 €	299,20%	total opérations d'ordre	2 471,31 €	4 872,04 €	97,14%
				002 résultat de fonctionnement reporté	4 642 911,63 €	3 848 297,74 €	-17,11%
DEPENSES FONCTIONNEMENT	24 423 936,12 €	27 349 574,36 €	11,98%	RECETTES FONCTIONNEMENT	31 001 006,19 €	33 115 437,50 €	6,82%
				RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	6 577 070,07 €	5 765 863,14 €	-12,33%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2018	CA2019	évolution	RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	évolution
20 immobilisations incorporelles	189 930,24 €	96 455,74 €		13 subventions d'investissement	1 397 555,12 €	400 492,00 €	-71,34%
204 subventions d'équipements versées	49 364,00 €	14 253,98 €		10 dotations, fonds divers et réserves	455 146,98 €	1 307 708,99 €	187,32%
21 immobilisations corporelles	1 783 229,98 €	2 181 670,93 €		1068 excédent de fonctionnement capitalisé	1 499 146,86 €	2 728 772,33 €	82,02%
23 immobilisations en cours	1 577 711,13 €	2 157 085,73 €		23 immobilisations en cours	10 495,68 €	0,00 €	-100,00%
dépenses d'équipement	3 600 235,35 €	4 449 466,38 €	23,59%				
10 dotations, fonds divers et réserves	218 163,26 €	203 555,05 €	-6,70%	27 autres immobilisations financières	315,00 €	17 087,28 €	
16 emprunts et dettes assimilées	1 596 366,33 €	1 376 393,11 €	-13,78%	16 dépôts et cautionnements		485,00 €	
27 autres immobilisations financières	17 087,28 €	110,00 €	-99,36%	16 emprunts et dettes	2 000 000,00 €	0,00 €	
total opération réelles	5 431 852,22 €	6 029 524,54 €	11,00%	total opération réelles	5 362 659,64 €	4 454 545,60 €	-16,93%
total opérations d'ordre	2 471,31 €	4 872,04 €	97,14%	total opérations d'ordre	681 945,37 €	2 722 299,90 €	299,20%
011 résultat d'investissement reporté	899 138,68 €	288 857,20 €	-67,87%				
DEPENSES INVESTISSEMENT	6 333 462,21 €	6 323 253,78 €	-0,16%	RECETTES INVESTISSEMENT	6 044 605,01 €	7 176 845,50 €	18,73%
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	288 857,20 €			RESULTAT D'INVESTISSEMENT		853 591,72 €	

RESULTAT DE L'EXERCICE	6 288 212,87 €	6 619 454,86 €	5,27%
SOLDE RAR	- 2 439 915,13 €	257 432,50 €	
RESULTAT NET APRES RAR	3 848 297,74 €	6 876 887,36 €	

Le résultat de l'exercice est comparable à celui de l'exercice passé : 6,6M€ contre 6,3M€ en 2018. Les cessions réalisées en 2019 financent une part importante des investissements.

La capacité de désendettement s'améliore :

	2018	2019
CAF BRUTE	2 613 632,50	2 581 233,26
Remboursement du capital	1 595 164,33	1 375 409,11
CAF NETTE	1 018 468,50	1 205 824,15
encours 31/12	12 425 270,66	11 049 861,55
capacité de désendettement (années)	4,75	4,28

III - Fonctionnement

A- Les dépenses

Les charges de personnel : 11 818K€

Les charges de personnel augmentent de 349K€ du fait de la réactivation du protocole des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) pour l'ensemble des agents. Le passage en catégorie A des cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants contribuent également à la hausse du chapitre. Enfin certains emplois vacants en 2018 ont été recrutés.

Les charges à caractère général : 7 345K€

L'évolution globalement positive du chapitre (+413K€) s'explique principalement par la fluctuation des postes suivants :

- +76K€ sur la DSP enfance avec l'ouverture des accueils périscolaires
- +20K€ contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la dite DSP
- +50K€ d'augmentation au titre du transport scolaire transféré par Ile de France Mobilités (charge en année pleine pour la 1ere fois) avec recettes équivalentes
- +61K€ du fait de la montée en charge de la réforme du stationnement (convention ANTAI, maintenance logiciels FPS et gestion du stationnement) avec génération de nouvelles recettes
- -22K€ sur les dépenses de téléphonie (nouveau marché SIPERREC pour téléphones mobiles)
- -9K€ sur les consommations de copieurs (les dernières factures SHARP réglées en 2018 régularisant le marché avaient gonflés la dépense l'année passée)
- +75K€ au titre des frais de personnel mutualisé avec l'EPT : services informatique, marchés publics, coursiers, archives.
- +9K€ sur les transports (sorties scolaires, rotations piscine et sorties centre de loisirs)

- +76K€ pour l'organisation de la fête de la ville
- +13K€ sur les fluides-bâtiments
- +42K€ pour les fournitures diverses, le nettoyage l'entretien et la maintenance des bâtiments (ouverture de nouveaux locaux périscolaires, maison de quartier Sarraut)

L'atténuation de produits : 159 K€

- Le fonds de péréquation des dépenses intercommunales et communales diminue de 8,3% à 159K€, toujours réparti entre les communes du territoire selon le régime de droit commun.

Les autres charges de gestion courante : 4 627 K€

Des subventions ont été versées aux associations pour un montant de 429K€ (361K€ en 2018)

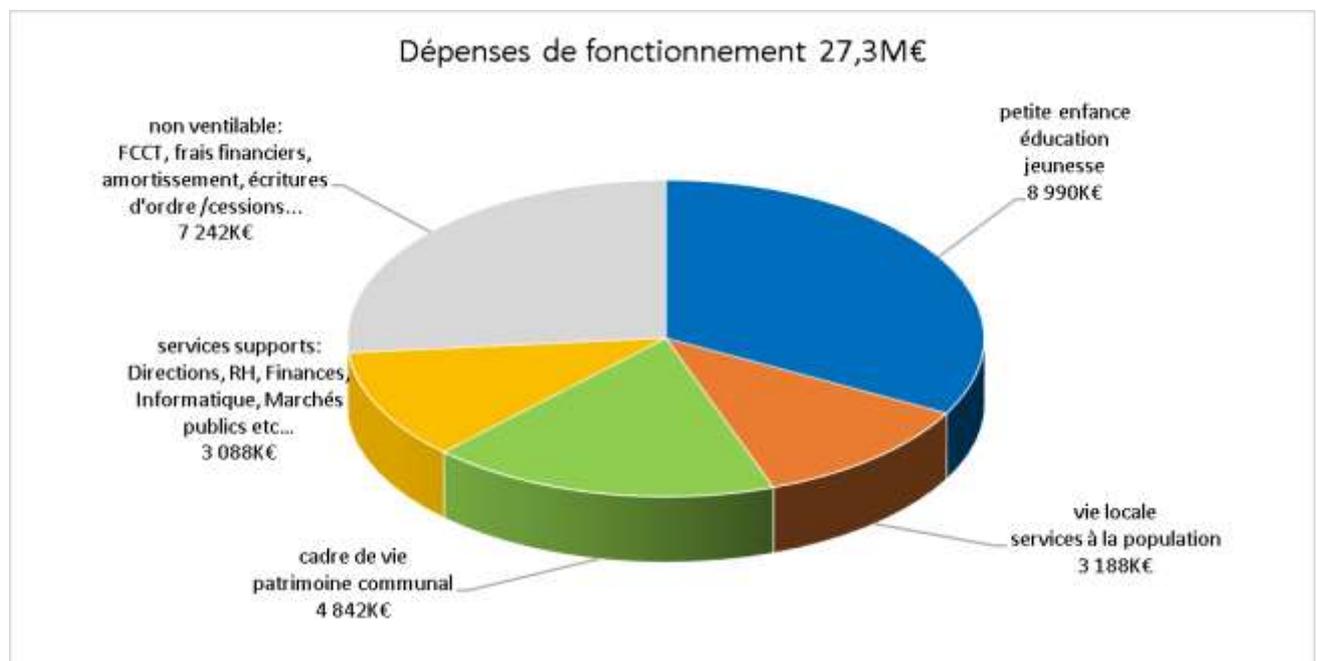
- 14 associations nouvelles ont été subventionnées.
- Coopératives scolaires : 35K€ contre 27K€ en 2018. Le budget complémentaire, de 50K€ alloué en 2019 et resté inutilisé, est réinscrit sur 2020.
- Associations sportives : 175K€ versés en 2019 contre 154K€ en 2018, avec notamment une dotation exceptionnelle pour la création d'une section féminine de football au sein de la JAFE.

Le FCCT se monte à 3 692 K€ contre 3 721K€ en 2019 : la revalorisation du socle fiscal (+2.2% Loi de Finances 2019) est en grande partie compensée par le transfert de la GEMAPI acté en 2018.

Les charges financières : 425 K€

- Les charges financières diminuent de 6,53%, conséquence de la politique globale de désendettement menée.

Les dépenses de fonctionnement par secteurs :



Les dépenses d'ordre (2722K€) se décomposent de la manière suivante

- plus-values de cession 1695K€
- sorties d'actifs 358K€
- amortissements 669K€

B - Les recettes

Les impôts et taxes : 19 118K€

Les taux d'imposition n'ont pas été augmentés par la Ville depuis 2014, et les recettes de fiscalité n'augmentent que du fait de la revalorisation des bases (la Loi de finances a fixé 2,2% pour 2019) et de leur croissance physique.

	Bases définitives 2018 (état fiscal n°1288)	Bases définitives 2019 (état fiscal n°1288)	variation loi de finances	variation physique	variation totale	variation taux
taxe d'habitation	25 000 063	26 042 745	2,20%	1,97%	4,17%	0%
taxe foncier bâti	21 365 374	22 091 824	2,20%	1,20%	3,40%	0%
taxe foncier non bâti	27 996	26 938	2,20%	-5,98%	-3,78%	0%

Le produit de fiscalité est composé à 37% de la taxe d'habitation et 63% des taxes foncières. En 2019, la réforme de la TH est transparente pour la commune qui perçoit encore de la part de l'Etat l'intégralité de la taxe sur la base du produit voté, indépendamment des dégrèvements accordés.

Les recettes du marché forain se montent à 311K€ HT en 2019, seconde année de fonctionnement depuis la reprise en gestion (274K€ en 2018).

Les dotations 5 358K€

La DGF stable depuis 2019 à 3,2M€, est loin de son niveau de 2013 (4,5M€)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	perte cumulée
7411 Dotation forfaitaire	4 135 870	3 980 558	3 578 853	3 128 083	2 908 964	2 906 353	2 873 016	
74123 Dotat. de solidarité urbaine	160 796	165 794	165 794	165 794	181 034	192 920	203 537	
74127 Dotation nationale de péréquation	165 223	110 149	0	0	136 377	139 631	138 409	
DGF (7411+7123+74127)	4 461 889	4 256 501	3 744 647	3 293 877	3 226 375	3 238 904	3 214 962	
perte cumulée depuis 2013 sur DGF		205 388	717 242	1 168 012	1 235 514	1 222 985	1 246 927	5 796 068

Les dotations diminuent globalement de 183K€ mais la situation est contrastée, les principales variations sont les suivantes :

-190K€ sur les contrats d'avenir après la régularisation obtenue en 2018,

-91K€ au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP),

-49K€ sur les autres dotations de l'Etat, le fonds d'amorçage des rythmes scolaires avait encore été versé en 2018,

+40K€ du fait du reversement reçu d'Ile de France Mobilités pour les transports scolaires transférés en année pleine.

Les produits des services 1 944K€

Les principales évolutions concernent les recettes de stationnement, dont la réforme s'est traduite par une augmentation des recettes

Au total 430K€ dont :

- abonnements 132K€
- horodateurs 35K€
- forfaits post stationnement 263K€

Autres évolutions notables :

-65K€ pour les remboursements en provenance de l'EPT avec la fin des conventions voirie

+75K€ pour les recettes en provenance des usagers des services (hausse de la fréquentation et ajustement des tarifs annuels)

Les autres recettes de gestion courante s'élèvent à 426K€ contre 556K€ en 2018, (les régularisations obtenues en 2018 sur la facturation de la société DALKIA expliquent la baisse)

Enfin, les recettes exceptionnelles s'élèvent en 2019 à 2 291K€ avec principalement :

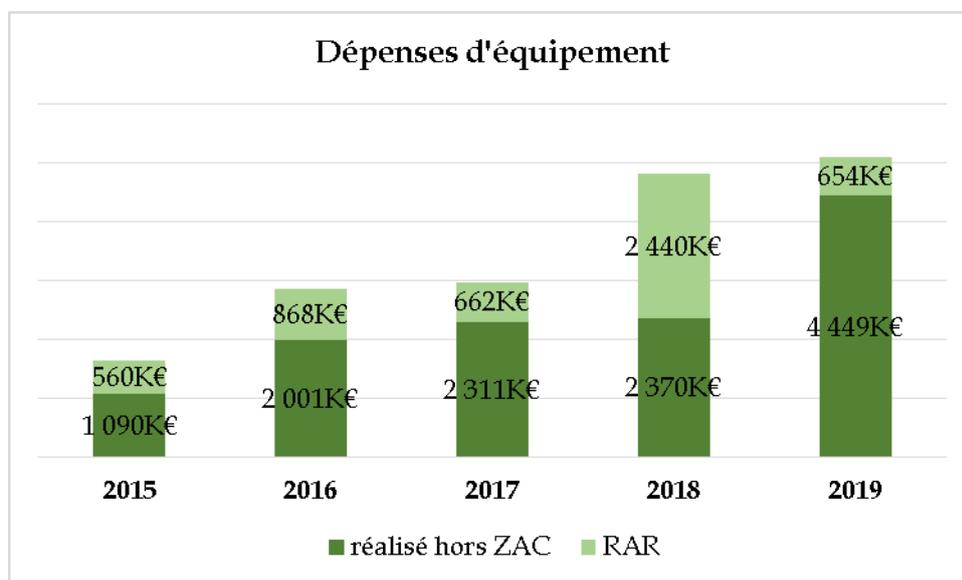
- cession pointe Wurtz > 1680K€
- cession 76 actions Semardel > 369K€
- régularisation FCCT 2018 > 125K€.

IV - L'investissement

A - Les dépenses

Les dépenses d'équipement ont conservé le rythme soutenu de 2018 : 4 449K€ investis dans des projets variés dont les principaux sont :

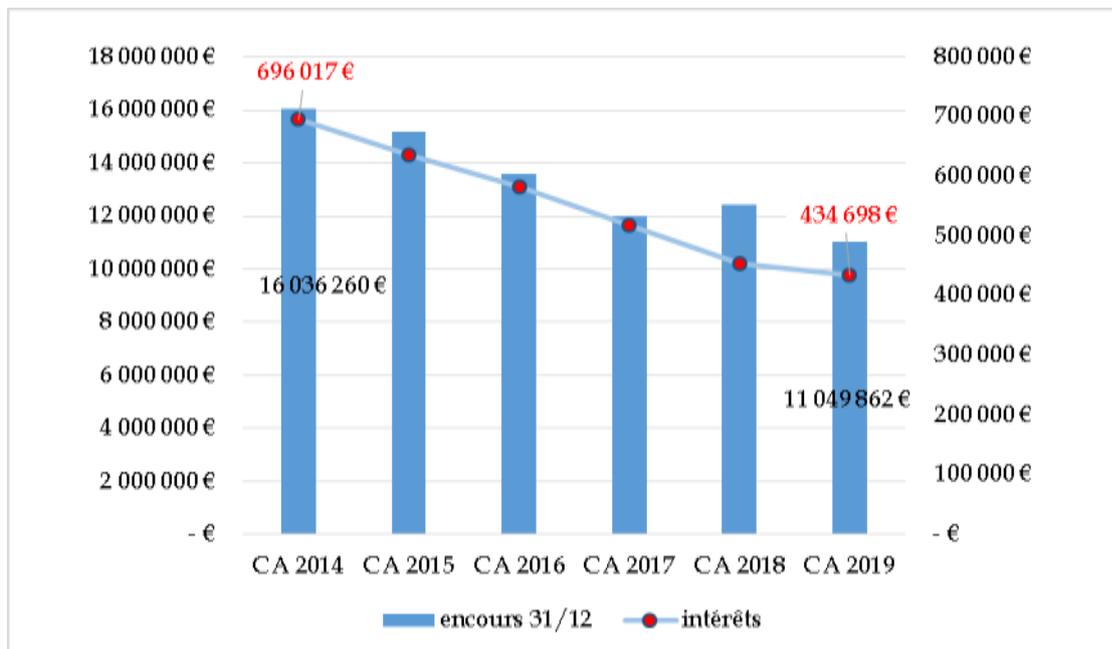
- Maison de quartier Sarraut
- Réhabilitation de la maison Argeliès
- Périscolaire : livraison de 3 nouveaux équipements à Jaurès, Saint-Exupéry et Michelet
- MSP : mise en service de l'antenne Sarraut
- Halle du marché : réfection des allées, travaux d'assainissement, nouveaux stores bannes, éclairage dynamique extérieur
- Création d'espaces verts (parc Argeliès et square Mendès France)
- Dernière portion d'aménagement des quais de Seine
- Groupe scolaire : lancement du concours d'architecte
- Observatoire : dernières validations des experts avant travaux conservatoires



La signature de l'acte 2 de la ZAC Bords de Seine est une nouvelle fois reportée (discussions entre constructeur et mairie d'Athis Mons).

La commune rembourse 204K€ perçus au titre de la taxe d'aménagement (suite des PC modifiés).

Les emprunts ont été remboursés à hauteur de 1 375K€, l'encours en fin d'année s'élève à 11 050K€, soit une dette de 669,4€/hab (moyenne de la strate à 864€ en 2018).



B - Les recettes

Au chapitre des subventions, la ville a perçu les montants accordés par le Département au titre du contrat de territoire pour les accueils périscolaires (370K€).

Concernant la Maison de quartier Sarraut, la subvention est reportée (RAR). Le versement a été réalisé dans le courant de janvier 2020 pour un montant de 911K€.

Les amendes de police s'élèvent à 30K€.

L'Etat rembourse à la commune la TVA versée sur les investissements 2018 à hauteur de 304K€ (FCTVA), la recette de taxe d'aménagement s'élève à 1 003K€.

Les recettes d'ordre (2722K€) se décomposent de la manière suivante :

- plus-values de cession 1695K€
- sorties d'actifs 358K€
- amortissements 669K€

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal est invité à approuver le compte administratif 2019.

Rapporteur : **Francis Saint-Pierre**